

sur le zèle et la charité bien connus de ce digne ecclésiastique. Qui ne sait, en effet, les prodiges que sa persévérance a su accomplir en si peu de temps. Aidé d'abord par les sacrifices de ses paroissiens, dont les ressources sont restreintes, M. l'abbé Willaey a su intéresser à son œuvre les cœurs chrétiens, les serviteurs de Marie.

Ses démarches incessantes ont été couronnées de succès, et le temple de notre bonne Mère fut orné d'un autel en style gothique dont le dessin et l'exécution sont dignes des plus grands éloges.

Voici maintenant que la chaire de vérité vient d'être terminée.

Faisons des vœux bien sincères pour que les nombreux fidèles qui auront le bonheur d'assister à la cérémonie d'inauguration, viennent couvrir une partie des frais d'ornementation de la nouvelle église, élevée à la gloire de celle qu'on n'invoque jamais en vain.

Pour toute la chronique locale, J. RENOUX

## Nouvelles & Faits divers.

Dans Paris, à l'heure qu'il est, le vent est au déménagement. Voici un genre de vol exécuté par un procédé tout nouveau.

Un déménagement important avait mis sens dessus dessous une des rues du Marais ; ce n'était pas une voiture, mais bien des chariots qui apportaient des meubles de toute espèce : vers sept heures du soir, quand les voitures furent à peu près vides, un épicier du quartier vit entrer dans sa boutique une jeune dame tout gracieuse qui l'aborda en lui disant : « Mon Dieu ! monsieur, vous me voyez bien embarrassée ; c'est moi qui emménage au n° 10, mon mari a la clef du secrétaire dans sa poche ; je l'attends d'un moment à l'autre ; mais il me faut payer les déménageurs, et je n'ai pas assez d'argent dans mon porte-monnaie ; seriez-vous assez bon pour me prêter une trentaine de francs pour une demi-heure ? » Le commerçant, enchanté de pouvoir rendre un service qui sans doute allait lui assurer une cliente à l'exclusion de ses confrères du voisinage, exprime à la jolie dame tout le bonheur qu'il éprouve à pouvoir lui être agréable, lui donne la somme demandée et la reconduit galamment jusqu'à la porte. Cependant, un jour, deux jours s'écoulent, et le détaillant n'entend pas parler de sa nouvelle pratique. Il commence à concevoir quelque inquiétude sur la validité de sa créance, et se hasarde enfin à aller auprès du portier du n° 10 prendre quelques informations. Ayant appris par ledit concierge que le nouvel emménagé était un célibataire, qui n'a pour toute compagnie qu'une bonne de cinquante et quelques années, l'épicier reconnut, mais un peu tard, qu'il avait été pris pour dupe par une adroite voleuse.

— Il se présenta samedi dernier, vers 7 heures moins un quart du soir, rue Geoffroy-Marie, 12, dans un hôtel meublé tenu par M. Lidner, une jeune dame dont la mise recherchée et les manières élégantes annonçaient une femme d'un certain monde.

Après avoir loué, sous le nom de Louise Hartmann, une chambre dans l'hôtel, elle se fit servir une demi-tasse de café dans son appartement où elle demeura seule pendant un quart d'heure ; puis, annonçant qu'elle allait prendre ses bagages au chemin de fer, elle monta dans une voiture de place et partit.

Quelques instants à peine s'étaient écoulés

depuis le départ de la voyageuse, quand le garçon d'hôtel, entrant dans la chambre qui lui avait été affectée, remarqua que le lit était bouleversé. Un rapide examen lui fit bientôt connaître que les draps du lit venaient d'être enlevés, ainsi qu'une couverture en laine et une serviette de toile.

Comme il était hors de doute que la oustraction avait été commise par la belle voyageuse, M. Lidner s'est empressé de porter plainte au commissaire de police de la section de l'Opéra, et d'après les indices qu'on a pu se procurer, il y a lieu d'espérer que cette femme ne tardera pas à être placée sous la main de la justice.

— Plusieurs fois nous avons rapporté des faits concernant des personnes qui, à la suite d'une chute, accidentelle ou volontaire, d'un lieu élevé, se trouvaient exemptes de toute fracture, de toute lésion apparente, et cependant succombaient à la commotion produite sur leur système nerveux par la saisissante image du danger auquel, par une sorte de miracle, elles avaient échappé. Récemment nous citions une religieuse qui, venue de l'Auvergne à Paris, expirait de frayeur à l'hôpital après avoir failli être écrasée sur le boulevard Saint-Denis.

Hier un fait analogue à eu lieu. Un homme de 35 à 40 ans, renversé par une voiture alors qu'il traversait le boulevard, et relevé sain et sauf, mais en proie à un tremblement nerveux, a expiré au bout de quelques heures, sans avoir recouvré la parole, dans une maison où il avait été transporté.

La science explique ce phénomène. Il y a des pertes du fluide nerveux, des pertes de la force nerveuse, comme il y a des pertes de sang. Parmi les grandes douleurs ou les grandes émotions, le fluide nerveux s'échappe comme le sang par une artère béante. Et lorsque l'émotion ou la souffrance a été violente et prolongée, lorsque la perte de la force nerveuse a été considérable, c'est en vain qu'il arrive un moment où la douleur, ou l'émotion, sont enfin calmées ; le malade épuisé succombe comme succomberait celui auquel on ferait la ligature d'une artère ouverte, alors qu'il ne lui resterait plus que quelques gouttes de sang. Ces grands transports, où l'homme s'élève par la soudaineté des émotions ou l'acuité des souffrances physiques, sont suivis d'un accablement profond. Le malade a un moment de calme, pendant lequel il se reconforte avec l'existence, et il meurt. Faibles et misérables créatures, nous ne pouvons, au-delà d'un certain degré, supporter la douleur ni le plaisir, et tout ce qui exalte un moment notre vitalité a pour résultat de la détruire.

— L'imprudence incorrigible des enfants a failli occasionner hier matin un accident déplorable.

Un pauvre ménage habite la cave d'une maison située rue Notre-Dame en face de l'école des frères. Le père sert les maçons, la mère est balayeuse des places et marchés : ils ont cinq enfants, dont le plus âgé a bien huit ans. Hier matin donc, le père et la mère étant sortis, l'un des enfants sorti du lit où ils dorment tous ensemble (quel lit ! un grabat composé d'une pailasse presque pourrie) et se mit à jouer aux billes. Une bille s'échappa sous la couchette ; notre gamin prit une allumette chimique et se glissa en rampant pour la retrouver. Le feu prit à la paille, qui, tout humide, ne s'enflamma pas, mais remplit la cave d'une fumée épaisse. Des hommes du voisinage, voyant cette fumée sortir par le soupirail et la porte, descendirent en se garantissant le nez et la bouche avec leur mouchoir, et arrachèrent les malheureux enfants à une asphyxie certaine.

(Journal de Calais).

— Deux cultivateurs d'une commune du département de Seine-et-Marne, MM. X. et Z., étaient voisins et amis. Un jour de l'hiver dernier, Z. eut besoin de 2,000 fr. qu'il emprunta à X., qui, tant il avait de confiance en l'honnêteté de son ami, n'exigea même pas une reconnaissance écrite de ce prêt. Les mois s'écoulèrent sans que l'emprunteur parût songer à restituer la somme ; enfin, à bout de patience, X. en demanda le remboursement : mais Z., avec la plus froide persistance, nia le prêt.

Cité en justice, il prêta le serment qui lui fut déferé, et, faute de preuves, il fut renvoyé de l'action.

Pendant M. X. ne se tint pas pour battu, et voici le moyen qu'il vint d'employer pour acquiescer contre Z. la preuve testimoniale. Sachant que celui-ci, pour revenir à Paris, où il s'était rendu, devait, après avoir quitté le chemin de fer, suivre une route qui traverse un petit bois, il alla, avec deux de ces amis qu'il fit écher dans un fossé, se poster dans ce bois, et lorsque Z. parut, il l'aborda, lui fit les plus vifs reproches, s'anima, le menaça, et parut résolu à lui faire un mauvais parti. Z. eut peur. « C'est vrai, répondit-il d'une voix tremblante, tu m'as prêté 2,000 fr. ; mais j'ai joué à la Bourse... j'ai perdu... je te les rendrai... » Cela me suffit, s'écria M. X. ; voici mes témoins. » Et parurent les deux amis qui avaient tout entendu. Le lendemain, l'autorité judiciaire, informée, a fait arrêter Z. sous l'inculpation d'abus de confiance et de faux témoignage.

— L'instituteur de Pludual a signalé à M. le recteur des Côtes-du-Nord le trait suivant d'un des élèves de son école : Claude Tartivel, âgé de neuf ans, fils d'un cantonnier de Pludual, gardait des bestiaux dans une prairie bordée par la rivière qui sert de limite entre Tréméver et Trévérec. Un autre petit enfant de deux ans, qui jouait sur le bord de la rivière, y tomba et fut entraîné par le courant.

Le jeune Claude l'aperçoit, et, voyant que le courant l'emportait sous les roues du moulin, où il aurait infailliblement péri, n'hésite pas à se jeter à l'eau du haut du pont, et nage courageusement vers l'enfant pour le sauver. Des laveuses, qui craignent pour lui le danger auquel il s'expose, courent de leur côté, le saisissent par ses habits au moment où il passe près d'elles et veulent le retenir. Le brave enfant leur échappe et s'élança de nouveau pour sauver son petit camarade, au risque d'être entraîné avec lui sous le tournant du moulin. Il parvint à le saisir, et, avec l'aide des laveuses, à le ramener sur la rive, évanoui déjà et demi-mort.

— On lit dans l'Aigle des Cévennes :

« La commune de Castelnaud-Valence vient d'être encore le théâtre d'un nouveau crime ; une tentative d'assassinat et un vol, avec circonstances aggravées, ont été commis, lundi 3 novembre, dans le château de Castelnaud. Quatre individus, à l'aide d'une échelle, sont montés sur une terrasse attenante à la maison ; puis, après avoir soulevé et détaché la porte de ses gonds, ils sont entrés dans la salle à manger, on a trouvé, le lendemain matin, six cuillers à café en vermeil et une cuiller à soupe en argent, qu'ils avaient sans doute oublié d'emporter. Après avoir vidé à demi une bouteille d'eau-de-vie, ces malfaiteurs traversent la basse-cour et se dirigent vers la chambre du concierge, un vieillard âgé de plus de soixante-dix ans, nommé Guigon, qui dormait d'un profond sommeil.

» Nos individus, qui trouvent la clef sur la porte, se précipitent sur le malheureux, et pendant que deux d'entre eux le tiennent par le bras, un autre lui met un pistolet sur la bouche, et le quatrième, muni d'une lanterne sourde, le som-

me de déclarer où se trouve l'argent de son maître. Sur la réponse négative de Guigon, on lui demande où est caché son argent à lui. — Il a beau déclarer qu'il ne possède pas un sou vaillant, le voleur porteur de la lanterne bouleverse l'armoire et y découvre quarante cinq francs et une pièce en or de vingt francs, le tout précieusement serré dans un petit sac de toile. Pendant ces recherches, Guigon est toujours gardé par les deux autres malfaiteurs et par le pistolet que le troisième tient braqué sur sa figure.

» Enfin, les malfaiteurs se décident à déguerpir, sans oublier d'emporter la montre en argent du malheureux concierge, qui était pendue à un clou. A peines sont-ils sortis, que Guigon, se souvenant qu'il a laissé son fusil chargé accroché dans un coin de la cour, se lève aussitôt pour prendre son arme, avec le projet de faire feu sur le dernier des malfaiteurs, au moment où les trois autres auraient déjà franchi les murailles du château ; mais il les entend causer entre eux à voix basse, et l'un des voleurs, qui venait de découvrir le fusil de Guigon, dit à ses compagnons : « Ma foi ! réflexion faite, il est prudent de tuer cet homme. » Puis, revenant dans la chambre du concierge, où régnait l'obscurité la plus complète, et croyant, sans doute, que celui-ci est resté couché à la même place, paralysé par la peur, décharge son arme au chevet du lit.

» Pendant que ce misérable pensait assassiner le concierge, celui-ci était resté blotti derrière la porte, remerciant Dieu de lui avoir donné assez de force pour se lever.

» Il pouvait être une heure du matin quand les malfaiteurs quittèrent le château.

» En apprenant ce nouveau crime, la justice s'est transportée à Castelnaud, et l'on espère que les indications fournies par Guigon, amèneront bientôt l'arrestation des coupables, que l'on croit être les mêmes individus qui ont assassiné le sieur Quittare.

— Il y a des races d'animaux que la nature a douées d'une tactique instinctive pour la marche ou pour le combat. Dans nos contrées, par exemple, on voit quelquefois, aux approches de l'hiver, passer des troupes d'oiseaux voyageurs dont les colonnes, symétriquement formées, décrivent toujours soit une ligne brisée, soit un angle aigu, pour fendre l'air plus aisément. Cette dernière figure, à laquelle on donnait le nom de coin était souvent adoptée par les Francs de la première race pour entamer les bataillons ennemis. Les animaux de l'espèce bovine possèdent eux, à un très haut degré, l'art de se masser pour se mettre en défense ; aussi rien n'est-il plus curieux à voir qu'un troupeau de bœufs attaqué par des loups.

L'un de ces jours derniers, entre dix et onze heures du soir, deux jeunes gens de Paris, M. X... et M. B..., cheminaient, la canne à la main, dans la partie la plus septentrionale du département de Saône-et-Loire. Quoiqu'ils fussent tous les deux peintres de paysages, ils ne semblaient pas dominés au même degré par l'amour de l'art, car M. B..., uniquement occupé de trouver un gîte, marchait au pas accéléré, interrogeant sans cesse l'horizon du regard, tandis que M. X..., continuellement en extase devant les sylvestres beautés du pays, restait toujours en arrière.

« Mais, arrête-toi donc, malheureux ! s'écrie enfin ce dernier en s'adressant à son compagnon ; arrête-toi pour ton honneur, et contemple-moi cet effet de lune à travers les arbres ! »  
« Tout cela, mon cher, me paraît magnifique si nous étions seulement au bois de Vincennes ou bien à Meudon ; mais, quand, à l'heure qu'il est et par le froid qu'il fait, on voyage au fond du Morvan sans trop savoir où l'on va, je trouve qu'il est beaucoup plus urgent de s'occuper de gîtes que de clair de lune. » Cependant les voyageurs marchaient toujours, menacés de

assez étendue se déployait aux yeux des heureux navigateurs, elle était entièrement bordée de mornes couverts de bois, derrière lesquels s'élevaient en amphithéâtre plusieurs chaînes de montagnes assez élevées. L'aspect de ce pays et sa situation sous le 20° degré de latitude septentrionale ne laissent aucun doute que ce ne fût une partie de l'île St-Domingue. En longeant la côte pour découvrir un port, baie ou anse, le capitaine aperçut un canal formé par une pointe de terre assez rapprochée d'une petite île, qu'il reconnut sur le champ pour l'île de la Gonave, qui couvre la superbe rade du port-au-Prince.

— Dieu soit loué ! dit le capitaine, nous voilà en sûreté ! Je craignais encore de tomber entre les mains de l'Empereur Christophe, qui ne se serait fait aucun scrupule de nous dépouiller du peu que la tempête nous a laissé. Avec le président Pétion on peut au moins compter sur une protection et des secours qu'il ne fait pas payer trop cher.

L'impossibilité de faire les manœuvres nécessaires avec les débris de mâture qui lui restaient décida le capitaine à mettre ses deux chaloupes en mer et à faire remorquer son vaisseau pour traverser le canal. Ce ne fut pas sans des peines infinies qu'il y parvint. Têlasco lui-même s'était mis à la tête des rameurs et les encourageait par son exemple autant que par ses libéralités. Ils traînèrent ainsi le navire jusqu'au milieu de la rade : la brise du soir s'étant alors fait sentir, on put faire usage des deux petites voiles et s'approcher du fort de l'Îlot où le capitaine fit connaître sa situation et obtint la permission de jeter l'ancre à l'entrée du port.

## CHAPITRE L.

### SÉJOUR AU PORT-AU-PRINCE.

L'ouragan qui avait assailli nos voyageurs s'était aussi fait sentir au Port-au-Prince. Une partie de la ville, qui est entièrement construite en bois, avait été détruite, des plantations déracinées, la plupart des navires qui étaient dans le port avaient éprouvé des dommages considérables. Chacun s'occupait de réparer ses propriétés, lorsque Têlasco et les autres passagers se firent mettre à terre. La chose n'était pas très-difficile en ce qui concerne les maisons : celles du Port-au-Prince n'ont presque toutes qu'un rez-de-chaussée formé de cloisons en planches, leur façade est décorée d'une galerie assez semblable à nos halles, et l'on marche à l'abri du soleil et de la pluie, et qui est élevée de quatre ou cinq pieds au-dessus du niveau de la rue, pour garantir les habitations et les piétons, des inondations fréquentes causées par les torrents qui descendent des montagnes, dans la saison des pluies. Ce genre de construction est si facile dans un pays qui abonde en bois, qu'après les désastres auxquels on y est fort sujet, on voit souvent relever des rues entières en moins de huit jours.

Ce que le Mexicain éprouvait dans cette ville était difficile à décrire. La chaleur du climat, la vue des habitations et des productions de la terre, la couleur des Haïtiens, tout lui rappelait sa patrie et souvent il se serait cru transporté aux lieux qui l'avaient vu naître, s'il n'eût acquis de nouveau la certitude qu'ils étaient en ce moment en proie aux horreurs de la guerre. En effet, Pétion, à qui il s'était fait présenter, lui avait communiqué les dernières nouvelles qu'il

recevait du Mexique et elles annonçaient positivement que l'expédition espagnole était entrée sur le territoire d'Oletta.

L'impatience de Têlasco était au comble ; son premier soin avait été de s'informer s'il n'y avait dans le port aucun bâtiment ou embarcation destinée pour le golfe du Mexique. Toutes ses démarches furent inutiles. Il avait espéré un moment obtenir du président un secours d'hommes ou au moins un navire léger pour le conduire à sa destination ; mais Pétion, occupé lui-même de préparatifs de guerre contre Christophe, dont les cruautés devenaient intolérables pour ses propres sujets, non-seulement ne put l'aider, mais il ne souffrit même pas que Têlasco fit à ses frais aucune espèce d'armement.

Forcé de demeurer ainsi dans l'inaction, celui-ci profita du départ d'un navire américain pour envoyer à Angostura le Mexicain qui l'accompagnait, afin de réclamer près du Congrès de Venezuela l'exécution des promesses qu'il en avait reçues.

Son émissaire était parti depuis deux jours, lorsque Têlasco reçut le billet suivant :

« Le noble fils de Sacotéas est invité à suivre le porteur de ce billet, s'il désire voir une personne à qui il est uni par les liens du sang. »

Cette lecture lui causa une surprise extrême. Il ne connaissait de parents que son père, et ce n'était pas lui qu'il pouvait rencontrer au Port-au-Prince. Avant de se rendre à cette invitation, le Mexicain appela Bénégo et lui fit lire le singulier billet qu'il venait de recevoir.

— J'entrevois quelque ruse dans ceci, lui répondit le Portugais. Quand l'Espagnol veut se défaire d'un homme, il n'est pas très-scrupuleux sur le choix des moyens. Il se pourrait qu'il y eût ici quelque embûche dans laquelle

on espère vous faire tomber.

— Qu'ai-je à craindre dans un pays libre, où les Espagnols ont si peu d'accès ? Je ne veux pas qu'on puisse me soupçonner de tant de pusillanimité. Fais entrer le porteur de ce message.

— Au moins Monsieur, si vous le suivez, ne vous y exposez pas sans armes.

— Sois tranquille : si l'on m'attaque je saurai me défendre.

Le jeune noir qui avait apporté le billet, n'ayant fait que des réponses évasives à toutes les questions qui lui furent adressées, Têlasco se détermina à l'accompagner et lui donna ordre de le conduire près de son maître.

Le soleil venait de se coucher et dans ce pays où il n'y a point de crépuscule, la nuit suit immédiatement la disparition de cet astre. Bénégo profita de l'obscurité pour suivre de loin son maître avec deux paires de pistolets chargés, pour se tenir à portée de lui donner du secours, s'il en avait besoin.

Après quelques détours dans un quartier peu fréquenté, le Mexicain se trouve près d'une maison d'agréable apparence ; son guide frappe deux petits coups sur une jalousie : aussitôt la porte s'ouvre. Une vieille négresse se présente, regarde Têlasco avec curiosité, et l'introduit d'après un signe du petit conducteur, dans un salon richement décoré, garni de glaces et d'ornements, que le luxe des créoles ne peut se procurer qu'à force d'or.

R. DE MERCIIGNY.

(La suite au prochain numéro.)